ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

 $N^{o}6$

présenté par M. Minot

ARTICLE 9

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« coopération »

le mot:

« collaboration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de développer une politique forte dans la lutte contre la manipulation de compétitions sportives, il est nécessaire que les acteurs nationaux et internationaux chargés de cette lutte se rapprochent et travaillent ensemble dans la prévention et la détection de ces manipulations de compétitions sportives. En ce sens, le terme « collaboration » apparait comme plus adéquat et plus approprié que le terme « coopération ».